



Règlement du critérium départemental 2025

PARTICIPATION AU CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL

CONDITIONS POUR LES CLUBS

L'engagement d'une équipe doit satisfaire à l'adhésion à la FFG :

Epreuves réservées à toutes les associations de Golf avec Terrain du Département du Maine et Loire affiliées à la FFGolf.

L'engagement d'une équipe satisfait au droit de jeu et à la cotisation statutaire d'adhésion au Comité Départemental de Golf de Maine et Loire :

CONDITIONS POUR LES JOUEURS

Les joueuses et joueurs composant les équipes devront :

- 1) Répondre aux exigences des règles de statut d'amateur.
- 2) L'index des joueurs ou joueuses doit être compris entre 10.0 et 36.0. Il sera pris en compte le samedi précédent l'épreuve.
- 3) Les joueurs ayant un index supérieur seront ramenés à 36.0
- 3) Si un joueur dispose d'un index inférieur à 10.0, son score sera validé auprès de la FFGolf mais ne comptera pas pour le classement par équipe.
- 4) Être porteur de la licence FFGolf
- 5) Justifier d'un certificat médical autorisant la pratique du golf pour l'année en cours, ou avoir complété le questionnaire de santé. Être détenteur pendant les mesures COVID d'un pass sanitaire ou d'une équivalence en vigueur au moment de la compétition)
- 6) Être membres de l'Association du Golf qu'ils ou elles représentent sur le territoire du département du Maine et Loire. Bien préciser le nom du club en cas d'adhésion à un groupe Corpo. Les adhérents du golf de Loudun quoique adhérents de Saumur ne peuvent pas participer au Critérium du 49 (pas le même département, et encore moins la même ligue !)

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

COMPOSITION DES ÉQUIPES ET RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

Les épreuves se dérouleront sur les parcours 9 et 18 trous du département du Maine et Loire, à condition de présenter une équipe :

- St Jean des Mauvrets
- Anjou
- Angers la Perrière
- Baugé
- Cholet
- Saumur
- St Sylvain d'Anjou
- Segré

Suivant le calendrier suivant (communiqué suite à l'inscription des équipes) :

CHOLET	10 mai 2025	Journée n° 1
SAINT JEAN DES MAUVRETS	07 juin 2025	Journée n° 2
ANGERS LA PERRIÈRE	05 juillet 2025	Journée n° 3
ANJOU	30 aout 2025	Journée n° 4
SAUMUR	20 septembre 2025	Journée n° 5
SAINT SYLVAIN	04 octobre 2025	Journée n° 6
BAUGÉ	25 octobre 2025	Journée n° 7
SEGRÉ	05 avril 2025	Journée préparatoire

- La fiche de composition des équipes sera disponible sur le site du Comité Départemental (www.cdgolf49.fr), rubrique Critérium Départemental, et envoyée à chaque AS en début de saison.
- La fiche de composition des équipes devra être envoyée au club recevant la manche avant le lundi 12H, précédant la rencontre de championnat. Les index varient fréquemment à l'issue des compétitions de dimanches.
- Les équipes seront formées de 6 joueuses et joueurs.
- Le Comité Départemental remettra en fin de saison le trophée à l'équipe vainqueur du Critérium.

RÉCAPITULATIF DE LA FORMULE DE JEU

Critérium Départemental

- Compétitions en STABLEFORD en NET et BRUT (compétition de classement) Nouveau calcul des cartes à compter de 2023
- Version 9 de RMS . (plus de X ou 0 sur les cartes)
- Départs jaunes pour les hommes et rouges pour les femmes,
- 6 joueurs ou joueuses par équipe,
- le calcul des points se fait sur la meilleure carte en Brut et les 4 meilleures en Net. Le brut prime sur le net si le joueur fait le meilleur brut et meilleur net de l'équipe, les 2 scores ne pas cumulables dans le calcul de l'équipe.
- 5 points de bonus pour une équipe composée d'un jeune de moins de 18 ans.
- Index de 10.0 à 36.0,

- 7 manches réparties sur l'année,
- Départ en Shot-Gun (si possible),
- Tarif green-fee recommandé : 39€ pour les Golfs 18 Trous et 35€ pour les 9Trous (2X9T)
- Tarif pour les jeunes -18ans : 10€, mis à jour en fonction de la préconisation de la Ligue
 - Le seau de balles au practice reste à la charge du joueur.
 - Les résultats seront donnés à l'issue de chaque rencontre en Shot Gun. Chaque club recevant récompensera par un Green Fee les meilleurs brut et net venant de l'extérieur.
 - Calcul des points par équipes sur tableau Excel créé pour la formule et mis à disposition sur demande.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

1* Utilisation de voiturettes :

L'utilisation de voiturette entraînera une disqualification de l'équipe.

2* Retard au départ (application systématique de la règle 6.3)

«Si un joueur se présente au départ désigné, prêt à jouer, dans les minutes qui suivent son heure de départ et qu'il n'existe pas de circonstances justifiant la non-application de la pénalité de disqualification prévue dans la règle 33.7, la pénalité pour n'avoir pas pris le départ à l'heure sera : La perte du 1^{er} trou en MATCH PLAY et **deux coups de pénalité sur le premier trou en STROKE PLAY**, au lieu de la disqualification prévue dans la règle 33.7 ».

3* Jeu lent (Règle de golf 6.7)

La lutte contre le jeu lent dans l'esprit du Comité est l'affaire de tous, il est impératif de respecter les temps de passage inscrits sur les cartes de scores.

4* Comportement incorrect

Si un joueur se comporte de manière incorrecte (jet de club, coup de club dans le sol, le sac ou le chariot, paroles grossières, etc.), il pourra, après avoir reçu un avertissement, être pénalisé de 2 points.

Le comité de l'épreuve pourra éventuellement prononcer sa disqualification, en particulier dans le cas d'insultes à un membre du comité ou à un arbitre. Dans tous les cas, le délégué fédéral devra mentionner les faits dans son rapport à la commission sportive nationale qui pourra prendre des sanctions.

5* Non règlement des droits de jeu

Si une équipe omet de régler des droits de jeu le jour de la compétition, (information donnée par Le Directeur du golf d'accueil au délégué du comité départemental), l'équipe se verra attribuer 0 point pour la manche concernée.

6* Non présentation au recording

0 point pour l'équipe ayant omis d'enregistrer et de signer ses résultats sur les feuilles de recording.

Clubs pouvant participer au Critérium

SAINT JEAN DES MAUVRETS	BAUGÉ	SAINT SYLVAIN
ANJOU	CHOLET	SAUMUR
ANGERS LA PERRIÈRE	CLEFS-MONTJOIE	SEGRÉ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION SPORTIVE

SON ROLE

Régler les litiges et réclamations relatifs aux compétitions sportives golf du CD 49.

SA COMPOSITION

Le président du CD49 et les membres du bureau.

SON FONCTIONNEMENT

1* Préalable :

Toute demande de réclamation est suspensive des résultats.

La commission peut siéger et par conséquent statuer, seulement si elle est au complet.

Toute décision de la commission est souveraine.

2* Principe de notification des réclamations :

Saisir la commission par e-mail dans les 3 jours suivants la compétition, et si possible faire prendre en compte la réclamation au secrétariat du golf d'accueil.

Analyse de la réclamation :

La commission saisie par mail de la réclamation, doit se réunir dans les 3 semaines suivant la réception de la réclamation.

En cas de difficultés pour prendre la décision qui s'impose, la commission peut faire appel aux arbitres fédéraux.

3* Notification de la délibération de la commission :

La notification de la décision de la commission sera adressée à toutes les parties prenantes dans les 5 jours.